

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n° 2019291CS0305**

**Comité Syndical du 18 octobre 2019**

**Date de convocation : 8 octobre 2019**

**Date d'affichage : 21 octobre 2019**

**OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2020 : orientations budgétaires.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit du mois de octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle « Effervescentre », 3 route du Sergent Sourbé – 16440 Rouillet-Saint Estèphe, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON étant absente, Monsieur Jean-François DUVERGNE étant sorti de réunion, Monsieur Serge BACHAUMARD est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués : .....	81
Quorum : .....	41
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	42
Nombre de procurations au moment du vote : .....	8

**Le Président précise** que le débat d'orientations budgétaires se tient en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

**Le Président demande** à Monsieur Claude GIGNAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, de présenter ce point de l'ordre du jour.

**Monsieur Claude GIGNAC** expose que la proposition d'orientations budgétaires du budget annexe Très Haut Débit pour l'année 2020 est la suivante :

- Que concernant le réseau THD du SDEG 16, celui-ci a été transféré à Charente Numérique conformément à la délibération du Comité Syndical n°2018113CS0118 du 23 avril 2018.

- Que dans le cadre de l'établissement et l'exploitation du réseau départemental à très haut débit, le budget annexe THD a été toutefois maintenu afin de permettre les appels à participations qui seront sollicités par Charente Numérique au SDEG 16, et par le SDEG 16 aux EPCI (Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération).
- Que le budget annexe THD sera donc adapté en cours d'année en fonction de l'état des besoins de Charente Numérique et des frais de fonctionnement qu'il demandera.

Aucune question n'est posée.

**Au vu du rapport des orientations budgétaires intégralement produites dans la note de synthèse jointe aux convocations et ainsi présentées, après en avoir débattu, le Comité Syndical :**

- **Prend acte** des orientations budgétaires 2020 concernant le budget annexe Très Haut Débit telles que présentées.

*En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.